

## demande d'aide pour une étudiante de droit en L1

Par **étudiante en PLS**, le 28/11/2020 à 15:02

bonjour, je suis une étudiante en droit en L1 et je rencontre quelques difficultés dans la matière.

En effet, premier point très différent du lycée j'ai très peu de notes, et les seules que j'ai sont en droit constitutionnelle ( matière complexe )

je me demandais si certains/certaines seraient disposé(e)s à corriger ou m'aiguiller dans mes travaux pour que je puisse m'améliorer ( j'aimerais notamment poster mes travaux pour avoir des corrections ainsi que des conseils )

je remercie d'avance toute personne qui se manifestera !!!!!!!

Par **Isidore Beautrelet**, le 29/11/2020 à 06:59

Bonjour

Oui vous pouvez faire ça !

Mais attention la plupart nos membres sont des étudiants qui n'auront peut-être pas les mêmes exigences que vos enseignants.

Moi même qui suis chargé de TD il m'arrive sur certains points d'être plus ou moins exigeant que d'autres chargés de TD ... ..

Toutefois, cela vous permettra en effet d'avoir une petite des points positifs et négatifs sur vos copies.

Par **Snowflake**, le 29/11/2020 à 15:43

Oui bien sûr, vous pouvez nous proposer vos travaux pour que nous puissions vous donner des idées. Et petite question : puis-je le faire même si je suis en L2 ? Les notes en droit administratif ne sont vraiment pas bonnes pour la majorité des étudiants de ma promo et le

seul moyen de remonter sa moyenne est de rendre des copies maisons (parce qu'évidemment l'enseignant a eu la brillante idée d'évaluer sa matière en contrôle continu...cherchez la logique !). Je ne veux pas qu'on me corrige réellement, ni qu'on me donne des notes mais juste qu'on me dise ce qui va et ce qui ne va pas.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/12/2020** à **08:14**

Suppression d'un message hors sujet

Par **étudiante en PLS**, le **08/12/2020** à **23:27**

bonjour

je vous remercie beaucoup de votre réponse. j'ai une dissertation à rendre pour jeudi ( je sais c'est court ), accepteriez vous, si vous en avez la possibilité, de lire ma copie et de me donner votre avis ou diverses corrections ?

le sujet : les figures de l'exécutif dans les premières Constitutions françaises ?

j'ai encore du mal sur le plan, car je ne sais pas trop où me diriger.

pour l'instant j'ai fait,

I - un exécutif ( je ne sais pas comment l'appeler )

A - une figure monarchique constitutionnelle

Figure de droit divin - souverain

1/ le roi comme simple fonctionnaire ( après révolution )

Figure Forte ( sur la forme ) mais limitée et affaiblie dans les Faits =

la déchéance royale = de roi aux pouvoirs absolus au simple fonctionnaire ( nomme ses ministres = roi soumis aux mêmes règles qu'un citoyens ordinaire = diminue l'attrait de la

royauté = sous pression révolutionnaire, le roi à 'l'inviolabilité conditionnée » ploie au respect d'une « prison de papier » = passé de roi de France à roi des français ( perd la majuscule )

2/ la restauration d'un idéal monarchique ( après empire )

légitimité tirée de la Charte et non de son hérédité

Une figure à force probante = récupère de son superbe

B - une figure collégiale républicaine

1/ incarne la dimension administrative de l'exécution des lois

2/ incarne figure politique

- perçue sous les traits de manipulateur ( directeurs ) = forte autorité = appréhendée comme concurrent potentiel à la représentation nationale.

II - un exécutif renforcé par des figures perçues comme légitimes = une légitimité populaire

A- de consul au Culte de la personnalité d'un empereur conquérant = Bonaparte (1799-1804 )  
= populaire par ses conquêtes militaires.

B- Une figure présidentielle ( 1848 )

Légitime par son élection

je remercie toute aide d'avance !!!!!